

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019 À 20H 00

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (13) :

BELHADDAD Abdelhamid, BERARD Claude, BORDON Gérard, BOZON-VAILLE Françoise, COMBET François, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LATTARD-PRUVOT Agnès, LAPERROUSE Madeleine, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves, SORNET Emilie.

M. le maire demande à rajouter 3 points à l'ordre du jour concernant :

- une régularisation foncière
- une demande de subvention pour travaux
- une information sur la protection sociale du personnel communal

VOTE : 13 pour

Approbation du compte rendu du 4 juillet 2019.

Secrétaire de séance : LAPERROUSE Madeleine

ORDRE DU JOUR :

I. INFORMATION SUR LES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES DANS LE CADRE DU PLU

Les élus doivent être informés des avis transmis par les Personnes Publiques Associées (PPA) depuis l'arrêt du PLU. Les documents ont été envoyés aux élus.

Un condensé est présenté lors de la séance notamment l'avis de l'Etat qui est favorable à notre projet à condition de lever les 4 réserves suivantes portant sur :

- 1. Les risques naturels : l'étude des risques naturels sur l'ensemble du territoire communal n'avait pas été amorcée lors de l'élaboration du PLU.

Un PIZ (Plan d'indexation en Z) a été lancé depuis avec l'élaboration d'un règlement de zonage qui complètera le règlement du PLU.

- 2. La consommation foncière : l'Etat nous demande de rajouter au dossier les derniers permis de construire accordés depuis 2017.

- 3. La création de STECAL (Secteurs De Taille Et De Capacité D'accueil Limitées) : ce sont des secteurs délimités au sein des zones inconstructibles des PLU (zones A et N) et au sein desquels certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire. Ainsi les secteurs de la centrale du Glandon, du centre équestre et du stade de Ste Marie seront classés en zone N (Naturelle) au regard de la loi Montagne.

- 4. Le règlement écrit de la zone A (zone Agricole) du PLU, il faut mentionner la hauteur des annexes.

Outre les réserves, il faut également prendre en compte les remarques faites par les PPA parmi lesquelles : notre commune n'est plus inscrite dans le périmètre à risque de l'usine ARKEMA.

Les avis des autres PPA sont également passés en revue et des réponses apportées aux observations émises.

Question de Claude BERARD : qu'en est-il de l'espace vert prévu au cœur du Mas de la Scie ?

Réponse de Philippe GIRARD : le projet n'a pas été pris en compte pour des raisons de consommation foncière et d'équité entre les propriétaires riverains de cette zone.

L'enquête publique se terminera le vendredi 27 septembre à 11h30. Les citoyens peuvent faire part de leurs remarques en mairie suivant les horaires d'ouverture.

II. INFORMATION SUR LE PIZ ETUDE DE RISQUE DANS LE CADRE DU PLU

L'élaboration d'un PIZ par la commune vise à répondre à l'obligation qui lui est faite de prendre en considération, dans son document d'urbanisme, les risques naturels connus sur son territoire, dès lors que la commune ne dispose pas de PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels).

Elle s'apparente à une carte des aléas mais avec des critères de zonage bien particuliers.

Un devis a été demandé à Alp'Géorisques. Il s'élève à 9 900 € TTC non prévus au budget.

Le lancement de cette étude a été décidé au plus tôt afin de ne pas pénaliser l'avancement du PLU et le devis validé par M. le Maire comme la loi l'autorise.

Intervention de Claude BERARD : plusieurs études géologiques ont déjà été faites dans le passé sur la commune (mise en place de l'Aura, suite aux chutes d'éboulis), il s'oppose à cette étude qui n'a pas été présentée au conseil et au montant du devis.

Réponse de Philippe GIRARD : cette étude porte sur l'ensemble du territoire de la commune et sur les différents risques : crues, mouvements de terrains, érosion, avalanches, inondations... L'étude du PIZ est obligatoire en Savoie. Les études antérieures n'étaient pas suffisantes.

Le Maire présente un premier diagnostic posé par le prestataire avec la présence de quelques zones à risque :

- sur la partie haute de la commune : VILLARET, Toral, Platon, Pinais avec des mouvements de terrain.

- une zone inondable à Bonvoisin suite à la discontinuité de la digue du Glandon

- des chutes de blocs à Teraillet et aux Perelles

Il n'y a pas d'impact majeur sur le reste de la commune.

La présentation de l'étude finalisée sera faite lors d'une prochaine séance du conseil.

III. DELIBERATION DEMANDES DE SUBVENTIONS

Les membres de la commission Relationnel se sont réunis le 16 septembre pour étudier les demandes de subventions des associations. Ils proposent les montants suivants :

ASSOCIATIONS DE SAINTE MARIE

NOMS	SUBVENTIONS 2018	PROPOSITIONS 2019
Association des Parents d'élèves	1 100 €	1 200 €
Union Bouliste	540 €	900 €
ACCA	1 000 €	1 000 €
Echo des Montagnes	400 €	400 €
Anciens Combattants	200 €	200 €
Club Sportif La Ruaz	75 €	Association dissoute
TOTAL	3 315 €	3 700 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES

NOMS	SUBVENTIONS 2018	PROPOSITIONS 2019
Maurienne lutte		150 €
AS Cuines Val d'Arc Football	300 €	300 €
Maurienne escalade	100 €	
UAM	135 €	105 €
Bleuets de Maurienne	135 €	180 €
CAM Rugby	120 €	60 €
La Troupe Belledonne		105 €
GRIZZLY Bike	285 €	
Nautic Club Maurienne	100 €	
Vivre et agir en Maurienne		100 €
Caps et Handicaps	100 €	100 €*
Jeunes pompiers de Maurienne	150 €	
Régul'Matous	100 €	
TOTAL	1 525 €	1 100 €

TOTAL GENERAL

4 840 €

4 800 €

*Claude BERARD propose au conseil une subvention de 100 € pour l'association Caps et Handicaps, aucune demande n'étant parvenue en mairie.

Remarques :

- la commission précise que les associations utilisant les salles communales à l'année, doivent rendre les clés à la fin de l'exercice et doivent refaire une demande de prêt pour l'année suivante.

Il s'agit de permettre à toutes les associations qui en font la demande, de pouvoir bénéficier de nos locaux.

Claude BERARD précise qu'il avait été dit qu'un contrat de location sera renouvelé chaque année avec remise des clés à la fin du contrat.

Abdel BELHADDAD indique que la location des salles aux associations devra être revue.

-une convention a été établie entre les associations "Cheval Passion" et le "CA2C" : le CA2C a avancé l'argent dû par Cheval Passion suite au départ d'un salarié. Cette dernière association s'engage à lui rembourser une somme tous les mois.

Les communes de l'ex-CCVG se portent garant en cas de défaillance.

VOTE pour les montants de subventions proposés : 13 pour

IV.DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DE VOIRIE POUR UN "FOOD TRUCK"

Le camion "La frite qui chante" demande un créneau, un soir, par semaine pour faire de la vente sur la commune.

Afin de ne pas concurrencer notre commerce qui a ré-ouvert depuis peu, et pour être cohérent avec les précédentes demandes, M. le Maire propose de rejeter la demande.

VOTE pour la demande d'autorisation : 12 contre, 1 abstention

V.DEMANDE D'ACQUISITION D'UN PETRIN ELECTRIQUE POUR L'ECOLE

Face au manque de main-d'œuvre, l'équipe éducative nous demande l'achat d'un pétrin électrique qui pourrait également être prêté aux associations. La vente des pains et des pizzas dégage des recettes intéressantes pour la coopérative scolaire qui finance les sorties et les animations des élèves.

Les devis fournis sont de l'ordre de 1 000 à 1 500 €.

Certains élus rappellent que cette activité devrait permettre de rassembler des bénévoles, et de sauvegarder un savoir-faire acquis par le passé. Ils regrettent le manque d'investissement des parents.

VOTE : 6 contre (C. BERARD, F. COMBET, C. DELEGLISE, M. LAPERROUSE, O. MARTIN-COCHER, Y. MORVAN) ; 4 abstentions ; 3 pour.

La demande est rejetée.

VI.INFORMATION SUR UNE COURSE NATIONALE DE SKI DE FOND A ROULETTES SUR LA COMMUNE LE WEEKEND DU 12 ET 13 OCTOBRE

Le challenge national Vincent VITTOZ regroupant les 300 meilleurs athlètes français, ainsi que des Finlandais et des Suédois, se déroule cette année en Maurienne. Il était initialement prévu à St Jean de Maurienne. Suite au désengagement de cette commune, le comité de Savoie a repéré un circuit intéressant sur notre commune :

Départ de la mairie – route de l'Aura jusqu'à Terraillet – route des Iles – rue de Marsillet-arrivée Mairie.

La municipalité a accepté de relever ce défi qui, une fois encore met en avant notre commune puisque toute la presse nationale va relayer l'évènement.

La vie du village va connaître de petits chamboulements le temps du weekend avec la venue des équipes, suiveurs, sponsors, radios, télévisions et un nombreux public.... Des coupures momentanées des routes seront mises en place.

Un planning détaillé des coupures sera distribué à tous les habitants afin de ne pas pénaliser leurs déplacements durant le weekend.

Toutes les catégories de coureurs seront présentes, des U11 aux seniors, et les compétitions vont se dérouler ainsi :

- le samedi matin 12 octobre : reconnaissance du parcours par les coureurs sans coupure de route
- le samedi de 13h30 à 17h 00 : début de la compétition avec coupures de routes mais avec des créneaux d'ouverture entre chaque catégorie.
- le dimanche 13 octobre : départ de la mairie puis direction Pontamafrey où les coureurs emprunteront les lacets de Montvernier.

Les associations locales pourront tenir des buvettes pour le public et conserver la recette.

VII. INFORMATION SUR LES CONSIGNES D'EDF POUR L'EVACUATION DE LA POPULATION EN CAS DE CRUES

Les mairies ont reçu les dispositions à suivre en cas de crues de l'Arc moyen depuis Le Freney. Elles seront affichées aux panneaux.

VIII. ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES REGIE IRRECOUVRABLES

Suite à la décision du Tribunal d'effacer la dette d'un abonné en sur endettement, le Trésorier demande d'inscrire en non valeurs sur le budget de la régie la somme de 3 748.09 €.

VOTE : 10 pour, 3 abstentions

Une réunion est à prévoir avec un autre abonné suite à de lourds impayés

IX. REGULARISATION FONCIERE

Suite à une ancienne opération foncière concernant une parcelle de 30 m² un document d'arpentage n'est plus valable. M. le Maire propose que la commune prenne en charge le nouveau document pour un montant de 1 024 €.

Claude BERARD précise que les frais de l'acte administratif seront partagés entre les 2 parties.

VOTE : 13 pour.

X. DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX AU CITY STADE

Claude BERARD rappelle qu'un filet pare-ballons a été posé au city pour protéger l'espace des petits et les habitations du lotissement sous l'église.

Les habitants proches du groupe scolaire veulent bénéficier du même dispositif.

Un devis a été demandé.

Concernant le city, DEKRA a constaté lors de sa visite de sécurité que le sol était obsolète et que les filets ont été coupés à la base.

AGORESPACE propose un devis de 15 238.80 € ttc pour le remplacement de ce matériel : c'est une offre de prix figé dans le temps, sans engagement ni apport financier de la commune. La commande ne sera enregistrée qu'une fois l'obtention des subventions demandées. Dans le cas contraire la commune pourra se rétracter.

A ce prix il convient d'ajouter la dépose et l'évacuation du tapis existant dans une décharge agréée pour un montant de 3 856 € ht.

Les élus ne se prononcent pas. D'autres devis devront être demandés pour validation au prochain budget.

XI. PROTECTION SOCIALE DES EMPLOYES

Gérard BORDON rappelle que les employés peuvent bénéficier depuis 3 ans d'une couverture prévoyance par le groupe SOFAXIS (la participation de la collectivité est de 14 €/mois pour un agent à 35 heures).

Une contribution à la couverture santé est également possible pour les agents ayant une mutuelle labellisée (mutuelle répertoriée dans la liste du ministère de l'intérieur)

Un recensement va être fait auprès de l'ensemble des agents. Le Conseil Municipal statuera ensuite.

XII. DIVERS

- Concernant le monument aux Morts :

- Une stèle offerte par l'entreprise JAMEN, a été installée près du monument indiquant la Place des Anciens Combattants
- Des devis ont été demandés pour éclairer le monument aux Morts et sécuriser l'alimentation. Gérard BORDON précise :
 - pour la fourniture d'une Règlette Led apparente tricolore le coût est de 3 900 € ttc
 - pour une Réglette Led encastrée : 4 728 € ttc
- Un devis a également été demandé afin de graver sur le monument les dates des combats en Algérie et en Indochine.

- Suite à une cérémonie commémorative auquel il a participé le jeune Clément NEIL s'est proposé pour être porte-drapeau. Afin d'encourager cette initiative citoyenne, notre commune va acquérir un Drapeau de Mémoire qui lui sera remis lors de la cérémonie du 11 novembre.

- Concernant la déchèterie verte, le service a bien fonctionné. Bernard GROS informe le conseil que 950 m³ de déchets ont été évacués. Ils représentent 163 tonnes accumulées sur 2 ans pour un coût de 8 400 € TTC.

L'an prochain, afin d'éviter la prolifération des rats, une benne de 20 m³ sera installée pour recueillir les déchets apportés à chaque permanence.

Coût : 145 € pour le transport + 40 € pour la dépose + 175 € pour l'évacuation des déchets.

- M. le Maire propose de soutenir la motion prise au SPM contre le projet de réforme des services de trésorerie.

VOTE : 13 pour

- Les conventions passées avec DECLICC sont à revoir pour prendre en compte les nouvelles activités proposées aux seniors.

- Le bassin situé vers l'Abreuvoir va être déplacé. Il se retrouvait sur l'arrière suite à la pose des containers semi enterrés (CSE) et il sera installé sur le parking communal où il sera mis en valeur.

- Des panneaux vont être posés contre les contrevenants près des CSE.

- Le 17 octobre le conseil est invité à l'inauguration des travaux effectués à l'hôtel B&B.

- Du 27 au 29 septembre se tiendra à Modane le 6^{ème} salon de l'artisanat mauriennais.

- le 1^{er} octobre une réunion de la commission "Finances" est prévue.

- M. le Maire fait le point sur un contentieux entre la commune et un administré.

La séance est levée à 23 h 40.